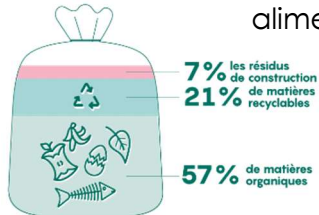




## A lire jusqu'au bout

### LES FAITS

**Saviez-vous** que plus de 55% du contenu d'un sac poubelle est composé de résidus alimentaires ? Contrairement à la croyance populaire, les matières



organiques ne peuvent se décomposer une fois enfouies, car elles n'ont pas d'oxygène. Plutôt que devenir du compost, ces résidus polluent nos sols et émettent du méthane, un puissant gaz à effet de serre.

Depuis 2013, le Canton de Melbourne a instauré un programme favorisant la gestion des matières organiques en pratiquant le compostage domestique et nous l'encourageons régulièrement. Malgré cela, nous sommes encore loin de l'objectif gouvernemental de 70% de gestion minimale.

### BONNE NOUVELLE

Le conseil du Canton de Melbourne souhaite instaurer la collecte des matières organiques sur 100% de son territoire afin de se qualifier aux exigences du MELCCFP<sup>1</sup> dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités.

Cette solution est envisagée pour l'ensemble de notre municipalité et afin d'y arriver, le conseil vise une formule hybride. Il y aura un bac brun pour les résidences dans le périmètre urbain élargi ou à proximité de ce périmètre et des composteurs domestiques ailleurs dans la municipalité, à raison d'un composteur pour toutes les unités qui n'en ont toujours aucun. Ce programme débutera en 2024.



La livraison des bacs et l'horaire des collectes seront communiqués en début d'année, pour débuter au printemps.

<u>Périmètre urbain élargi ou à proximité :</u>	
✓ Bellevue	✓ Garrett
✓ Camping (du) <i>entre le 1175 et 1183</i>	✓ Hironnelles (des)
✓ Cimetière (du)	✓ Hume
✓ Colibris (des)	✓ Marguerites (des)
✓ Doyle	✓ Thomas
✓ Ely <i>entre le 1103 et 1244</i>	✓ Tournesol (du)
✓ Fortier	✓ Route 143 <i>entre le 80 et 104</i>
	✓ Route 243 <i>entre le 1055 et 1387</i>

Ainsi, toutes les résidences de la municipalité auront accès au compostage. Le projet est aussi en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François, qui vise à instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025.

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et la lutte contre les changements climatiques, de la Faunes et des Parcs

## QUESTIONS ET RÉPONSES



### **Pourquoi un bac brun si je pratique déjà le compostage domestique ?**

L'utilisation du bac brun pour récupérer les matières compostables pourra être un outil complémentaire au compostage domestique pour ceux qui le pratiquent déjà, puisque cela représente un faible pourcentage de la population. Le bac brun aura son utilité pour certaines matières non acceptées dans le composteur domestique, comme les restes de viandes, de poisson ou les produits laitiers.

Il sera aussi votre allié si vous générez des matières organiques en plus grande quantité (ex. feuilles mortes, désherbage, etc.). Il sera aussi plus accessible durant la saison hivernale !

Nous vous encourageons tout de même à continuer votre tri à la source.



### **Pourquoi chez nous ?**

Le Gouvernement du Québec verse une redevance aux municipalités, qui est calculée selon la performance municipale quant à leur gestion de matières résiduelles, incluant la gestion des matières organiques.



À compter de 2024 cette redevance sera conditionnelle au respect de certains critères d'admissibilité. La cible visée est d'une gestion des matières organiques minimale de 70% des logements de la municipalité.

Un inventaire fait en 2022 a révélé que nous sommes loin de ce chiffre, ce qui implique qu'il n'y aura plus de redevance pour le Canton de Melbourne si aucune action n'est entreprise, pour se conformer aux critères du programme.

L'implication de nos citoyens, dans ce processus, est souhaitée et surtout nécessaire afin que le tout se fasse en toute simplicité.